

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 septembre 2019

*Convocations adressées le 19 septembre 2019*

Etaient Présents : LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON Mme LEBouc MM. DELAUNAY GRAND FERAULT GUILLOUARD  
PICHÉREAU SAINT-MARTIN

Absents excusés : Mme ADAM qui a donné procuration à G.RIPEAUX Mmes BOUJU FOUBERT COUBRUN

### **1- Invalidation de la délibération du 6 septembre 2019**

La préfecture a invalidé la délibération prise le 6 septembre 2019 pour la modification du budget primitif 2019 au motif qu'elle a été prise dans un sens d'exécution et non de provisions ; l'exécution se constatant au compte administratif.

Il convient donc d'annuler cette délibération et d'en reprendre une nouvelle.

La précédente délibération prise pour mémoire :

<u>ARTICLE</u>	<u>PREVU BP</u>	<u>MONTANT DM</u>	<u>NOUVEAU TOTAL</u>
<u>PARTIE INVESTISSEMENT</u>			
2313 dépenses	874.803,75	-18.000,00	856.803,75
2158 dépenses	2.516,40	+18.000,00	20.516,40
<u>PARTIE FONCTIONNEMENT</u>			
775 recettes	0,00	+18.000,00	18.000,00
615221 dépenses	15.000,00	+ 8.000,00	23.000,00
615231 dépenses	20.450,00	+10.000,00	30.450,00

### **La délibération telle qu'elle doit être prise**

<u>ARTICLE INVESTISSEMENT</u>	<u>PREVU BP</u>	<u>MONTANT DM</u>	<u>NOUVEAU TOTAL</u>
<b>2158 dépenses</b>	<b>2.516,40</b>	<b>+ 18.000,00</b>	<b>20.516,40</b>
<b>024 recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>+ 18.000,00</b>	<b>18.000,00</b>

Extrait du plan comptable M14 :

#### **CHAPITRES NE COMPORTANT QUE DES PRÉVISIONS SANS EXÉCUTION**

020 Dépenses imprévues

021 Virement de la section de fonctionnement (recettes)

024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)

Par contre, pour l'exécution la recette sera bien encaissée sur l'article 775 (produits des cessions d'immobilisation).

**Décision : adopté à l'unanimité**

### **DIVERS :**

Réunion de concertation le mardi 8 octobre à Villaines la Juhel pour l'inventaire des haies dans le cadre du PLUI

Rendez-vous à 14 heures à la salle des fêtes de Saint Samson le samedi 12 octobre pour la mise en place des tables

A Lignéres-Orgères, le 24 septembre 2019

Le Maire,

Raymond LELIEVRE